



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

coopération

Question écrite n° 116480

Texte de la question

M. Francis Falala appelle l'attention de M. le Premier ministre concernant l'une des propositions inscrites dans le rapport au Gouvernement pour une France plus active dans les pays émergents de Hervé Gaymard, « Un nouvel usage du monde ». Parmi celles ci, l'auteur préconise de soutenir les actions de développement off shore pour le premier cycle, en direction des pays émergents. Aussi, il le remercie de bien vouloir lui préciser sa position et ses intentions relativement à cette recommandation. - Question transmise à M. le ministre des affaires étrangères.

Texte de la réponse

En termes d'influence et d'attractivité, l'exportation de notre enseignement supérieur dès le premier cycle constitue un atout important dans le dispositif mis en place pour attirer et fidéliser les meilleurs étudiants étrangers. Dans ce contexte, où la circulation du savoir est un enjeu politique et économique majeur, la délocalisation d'établissements français assure une forte visibilité aux formations développées via les services culturels des ambassades. Par délocalisation d'établissements, il faut entendre l'implantation à l'étranger de la totalité d'une formation supérieure diplômante dans ou hors d'un établissement local préexistant et auto-suffisante économiquement, tout du moins pour l'État français. Cette définition, dans les faits, mérite d'être nuancée, car les quelques projets en cours de ce type ont fait, ou feront, appel à la France sous diverses formes : demande d'expertise, apport massif des partenaires locaux, à travers un financement public et/ou privé, ou encore la mise à disposition de locaux ou d'enseignants. On peut citer quelques exemples depuis dix ans : au Liban : création de l'ESA (École supérieure des affaires de Beyrouth) ; en Égypte : création de l'Université française d'Égypte au Caire ; en Chine : ouverture d'une « École centrale » au sein de l'Université Beihang à Pékin, ouverture d'une École d'ingénieurs au sein de l'Université Tongji à Shanghai par le groupement des écoles Paristech ; au Chili : projet similaire du groupe Paritech ; en Malaisie : projet de centre universitaire franco-malaisien à Kuala Lumpur avec un consortium d'établissements français ; dans les Émirats arabes unis : implantation de l'Université Paris IV sur le campus d'Abou Dhabi. Prise en charge complète par les Émirats. Il convient toutefois de rester vigilants vis-à-vis de la mise en oeuvre de ces délocalisations tant sur le plan académique que financier. Le ministère des affaires étrangères, travaille, en étroite concertation avec le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, à l'élaboration d'une charte de qualité de l'enseignement supérieur français à l'étranger. Celle-ci aura pour but de vérifier la pertinence globale des délocalisations. Sur place, nos ambassades, qu'elles aient été ou non à l'origine de ce type de projet, ont le souci de les accompagner en étant particulièrement attentives au contexte politique et académique du pays d'accueil.

Données clés

Auteur : [M. Francis Falala](#)

Circonscription : Marne (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 116480

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 23 janvier 2007, page 681

Réponse publiée le : 17 avril 2007, page 3702